



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

inspection
Cambrai Sud

éducation
nationale



L'Inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de la circonscription
de CAMBRAI SUD

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et messieurs les Enseignants
de la circonscription de Cambrai Sud

Cambrai, le 3 octobre 2014

Note de Service n° 3 : mise en oeuvre des différentes aides auprès des élèves en difficulté d'apprentissage

Réf. : circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Annexe : Secteurs d'intervention des enseignants spécialisés du RASED

Dossier suivi par
Fabienne PUIG
Inspectrice de l'Éducation nationale

Téléphone
03 27 70 71 20
Télécopie
03 27 70 71 21
Courriel
ce.0593497f@ac-lille.fr

Rue Gauthier
59400 CAMBRAI

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire. L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

La priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La nouvelle circulaire définit un certain nombre d'évolutions :

- La définition d'un pôle ressource de circonscription qui regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

Le RASED est une composante de ce pôle ressource mais garde sa spécificité de fonctionnement.

- Conformément à l'article D. 411-2 du code de l'éducation, une information est donnée à chaque conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées dans la circonscription et dans l'école.



- Les personnels du RASED ont une double mission : une aide en direction des élèves et un appui aux équipes enseignantes. Leur rôle et leur avis sont donc légitimes dans toutes vos réunions de concertation. Le rôle auprès des élèves en situation de handicap est spécifié notamment dans la mission d'appui pour l'élaboration du PPS (futur PAP), en lien avec l'enseignant référent du secteur.
- Leur intervention a lieu le plus souvent **au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe** avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle. L'enseignant spécialisé peut aussi intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques et des actions de soutien mises en place. J'insiste sur cette notion d'aménagements pédagogiques qu'il est impératif de mettre en place.
- Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste.
- La place du rééducateur (maître G) est réaffirmée et non détournée vers les seuls troubles du comportement des élèves. Il apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.
- La place des parents est réintroduite, elle est l'élément incontournable du partenariat entre l'école et l'élève en difficulté.

Cette circulaire constitue un point d'appui qui permet d'affirmer la place essentielle des RASED dans le traitement de la difficulté scolaire et je compte sur chacun d'entre vous pour que la partenariat enseignants / RASED soit le plus efficace possible au profit des élèves les plus fragiles.

L'Inspectrice de L'Éducation nationale

Fabienne PUIG



3/4

<u>SECTEUR CAUDRY et villages :</u>		
<u>Demandes d'aide à envoyer :</u>		
<i>RASED (locaux du CMS) Rue Van der Meersch 59540 CAUDRY Tél. : 03 27 76 30 02</i>		
Aide pédagogique		Aide rééducative
<u>Madame LESCHAEVE</u>	<u>Madame MARTIN</u>	<u>Madame COEZ</u>
Caudry - Ecole élém. Paul Bert - Ecole mat. Batisse et Laïte - Ecole élém. Condorcet - Ecole mat. Jean Lebas - Ecole élém. Janssoone - Ecole mat. Jules Ferry	Caudry - Ecole élém. Jean Macé - Ecole mat. Dolto Quiévy Bévillers Béthencourt Fontaine au Pire Ligny en Cis Beauvois en Cis	Caudry - Ecole élém. Paul Bert - Ecole mat. Batisse et Laïte - Ecole élém. Janssoone - Ecole mat. Jules Ferry - Ecole élém. Condorcet - Ecole mat. Jean Lebas - Ecole élém. Jean Macé - Ecole mat. Dolto

<u>SECTEUR GOUZEAUCOURT / MASNIERES :</u>	
<u>Demandes d'aide à envoyer :</u>	
<i>RASED Ecole élémentaire Gaston Bricout 8 rue Jules Ferry 59127 WALINCOURT SELVIGNY Tél. : 03 27 82 32 04</i>	
Aide pédagogique	
<u>Madame BIZEUR</u>	<u>Madame ALLART</u>
Banteux Bantouzelle Flesquières Gonnelieu Gouzeaucourt Honnecourt sur Escaut Marcoing Noyelles sur Escaut Ribécourt la Tour Villers-Guislain Villers-Plouich <u>Boursies</u> <u>Doignies</u> <u>Moeuvres</u>	Crèvecœur sur Escaut Les Rues des Vignes Lesdain Masnières Rumilly en Cambrésis



4/4

<u>SECTEUR BERTRY / WALINCOURT</u>	
<u>Demandes d'aide à envoyer :</u> <i>RASED Ecole élémentaire Gaston Bricout 8 rue Jules Ferry 59127 WALINCOURT SELVIGNY Tél. : 03 27 82 32 04</i>	
Psychologue scolaire: Pierre Jean TAINÉ	
Aide pédagogique	
<u>Mme HOUVENAGHEL</u>	<u>Madame ALLART</u>
Bertry Caullery Clary Elincourt Honnechy Inchy Beaumont Malincourt Maretz Maurois Montigny en Cis Villers-Outréaux	Esnes Walincourt